

ECOLE DE CONDUITE ZF GRAND PRIX SCHOOL

REGLEMENT INTERIEUR

ARTICLE 1

L'accès à l'Ecole de Conduite est réservé :

- Aux membres de l'école ZF Grand Prix School titulaire d'une licence FFM en cours de validité.
- Aux membres du Moto Club ZF Grand Prix titulaire d'une licence FFM en cours de validité.

ARTICLE 2

Pour des raisons de sécurité, la présence d'au moins deux animateurs est obligatoire. Les séances se déroulent sous leur responsabilité. Les animateurs organisent l'accueil des participants et le déroulement des activités. Différents ateliers sont constitués en fonction de l'âge et du niveau des pilotes présents.

ARTICLE 3

Pour des raisons de sécurité, d'assurance et afin de faciliter le travail pédagogique avec les élèves, l'accès au plateau éducatif et aux pistes est interdit aux piétons accompagnateurs.

ARTICLE 4

Les animateurs disposent d'un téléphone portable pour appeler les secours en cas de nécessité. Pendant les séances, les animateurs disposent d'un extincteur, d'une trousse de premiers secours.

Sauf sollicitation des animateurs, les parents ou responsables accompagnateurs n'interviennent pas dans la zone d'activité. Tous les intervenants présents dans cette zone (plateau éducatif et pistes) portent obligatoirement un gilet de sécurité.

ARTICLE 5

Chaque séance a une durée maximale de deux heures. Le nombre de participants est limité à quinze par animateurs. Plusieurs séances consécutives peuvent être organisées. **Les parents ou responsables accompagnateurs sont priés de respecter l'horaire indiqué par l'animateur, afin de dégager sa responsabilité dès la séance terminée.** L'Ecole de conduite sera fermée en cas de forte pluie, très forte chaleur ou autres faits météorologiques. Par mesure de sécurité, les séances seront interrompues et suivies d'une évacuation des lieux chaque fois qu'un risque sera avéré.

L'accès au terrain est strictement interdit en dehors des heures d'ouverture de l'Ecole de conduite et sans la présence des animateurs responsables.

ARTICLE 6

Comme précisé dans l'article 1, les élèves sont titulaires d'une licence FFM en cours de validité ce qui nécessite un certificat médical mentionnant: la non contre-indication à la pratique des sports mécaniques,

L'adhésion est liée au paiement de la cotisation d'adhésion à ZF Grand Prix School et la signature du bulletin d'adhésion après avoir accepté les conditions du présent règlement.

ARTICLE 7

L'école de conduite se réserve le droit d'examiner à tout moment la possibilité de résilier l'adhésion de l'élève en cas de comportement, de l'élève ou de l'accompagnant, délibérément dangereux ou anti social de nature à troubler le déroulement de la formation. Un « permis école », est ouvert à chaque stagiaire (et ses accompagnants) en début de saison. Ce permis comporte 3 points. En cas de perte de la totalité des points en cours de saison, le stagiaire sera exclu de ZF Grand Prix School.

Les sanctions suivantes sont prévues par le présent règlement.

- Dans le cas d'un retard non justifié d'une durée supérieure à 30 minutes, le stagiaire peut se voir refuser la participation au stage et/ou perdre un point sur son permis école.
- **Lorsqu'un(e) stagiaire provoque une perturbation majeure vis à vis du groupe ou des animateurs ou adopte une attitude de marginalisation, il peut se voir infliger un retrait de point sur son « permis école » allant de 1 à 3 points selon la gravité de l'évènement.**

ARTICLE 8

Moyens matériels

- Pour la réalisation des exercices : cônes de signalisation, piquets, pneus, banderoles, drapeaux
- Pour l'information : affiches explicatives, sensibilisation à l'hygiène, lutte contre les addictions.

Moyens pédagogiques

L'objectif est de permettre aux jeunes d'acquérir des savoirs et la maîtrise des sujets suivants :

- Les équipements de sécurité : de la machine, du pilote et de la conduite
- La machine et son fonctionnement : les éléments la constituant
- La prise en main : conduite et maîtrise
- La maîtrise dans diverses situations : départ, virages
- La conduite en groupe : dans les situations décrites précédemment

Ces acquisitions de connaissances sur les sujets précédemment décrits sont possibles en réalisant des exercices ludiques suivants :

- Les équipements de sécurité,
- La sécurité en piste,
- La première prise en main,
- La maîtrise de la moto dans toutes situations,
- Entrer et sortir d'un groupe,
- Dépasser sans gêner,
- Participer seul à un départ,
- Participer à un départ en groupe.

Il est évident que ces sujets sont traités, pour partie, simultanément. Au début de chaque exercice, l'animateur décrit clairement l'objectif à atteindre par le pratiquant. Il indique les consignes à respecter pour l'exercice. Afin de favoriser la prise de confiance en lui pour chaque pratiquant, il est réalisé un suivi individualisé afin que chacun mesure ses progrès. Chaque exercice se termine par un échange individuel entre le pratiquant et l'animateur.

ARTICLE 9

Les élèves doivent obligatoirement disposer de l'équipement suivant : une combinaison, un casque, des gants, des bottes et un dorsale. En l'absence de ces équipements, ils ne peuvent pas participer aux activités. Ces équipements doivent obligatoirement être achetés directement auprès de l'école Z&F Grand Prix School sous forme de package à un prix préférentiel.

Les vêtements ZF Grand Prix School des élèves et des accompagnants seront disponibles sous commande au Circuit de Mas ZF Grand Prix.

ARTICLE 10

La mise en place de cette structure est l'œuvre exclusive de actionnaires et personnels de la société ZF Grand Prix School et en particuliers de l'investissement de Mr FELLON Laurent et Mme FELLON Andrea et des bénévoles volontaires. Elle représente des heures de travail et un investissement financier important de la société ZF Grand Prix School. Les adhérents s'engagent à respecter le matériel et les sites mis à leur disposition. La société ZF Grand Prix School a autorité pour prendre toute décision concernant le bon fonctionnement de cette structure éducative.

ARTICLE 11

Un exemplaire du règlement sera remis à chaque adhérent et porté à la connaissance de tous les participants à l'Ecole de conduite. **Tous les utilisateurs de cette structure s'engagent à respecter et à faire respecter le présent règlement (engagement de la responsabilité des parents pour les mineurs). Les animateurs veilleront à son application.**

ARTICLE 12

Les élèves/pilotes dont l'inscription sera confirmée se verront fournir un uniforme qu'ils seront dans l'obligation de porter lors de chaque week-end de roulage, week-end de course, ainsi que chacun des événements officiels, organisé par Z&F Grand Prix School. L'uniforme est composé de deux t-shirts, un sweat-shirt et un softshell aux couleurs de l'école Z&F Grand Prix School ainsi qu'une casquette « Bihl ».

ARTICLE 13

Les élèves ainsi que leurs parents et proches sont tenus à des règles strictes de confidentialité. Dès lors, toute demande relative à la création de contenu audiovisuel de type : photo et vidéo devront faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès des membres du staff concernés (Laurent Fellon, Andrea Fellon, Xavier Gorit) pour la réalisation et diffusion de ce contenu.

ARTICLE 12

Liste des animateurs officiels :

- FELLON Laurent
- MORENO Sébastien

Fait au Pontet, le 15 Janvier 2020

Le Président de la société ZF Grand Prix School

L'Elève

Parents ou Représentant légal

